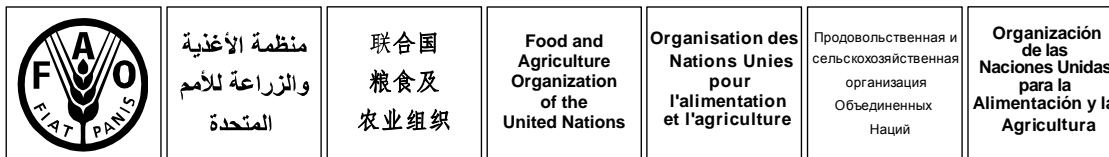


Mai 2012



# Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

|  |
|--|
| <b>Trente et unième session</b>  |
| <b>Rome, 14-18 mai 2012</b>  |
| <b>Point 13 de l'ordre du jour</b>   |
| <b>Renouveau de la FAO – Transition vers une approche plus dynamique en 2012</b> |

## Introduction

1. Conformément aux prévisions qui ont été présentées au Conseil à sa cent quarante-troisième session<sup>1</sup>, en novembre 2011, plus de 80 pour cent des actions qui composent le programme d'exécution intégré du Plan d'action immédiate (PAI) étaient achevées à la fin du mois de décembre 2011, moins de 20 pour cent devant se poursuivre en 2012-2013. Cependant, on retrouve un grand nombre des actions les plus complexes parmi celles qui restent à achever en 2012-2013.

## Nouvelle orientation adoptée pour le renouveau de la FAO

2. Dans l'allocation qu'il a prononcée devant le Conseil<sup>2</sup>, réuni pour sa cent quarante-troisième session, et le personnel de la FAO<sup>3</sup>, le Directeur général a déclaré qu'il était fermement déterminé à mener à bien le processus de renouveau, dont le succès, a-t-il reconnu, contribuerait puissamment à faire de la FAO une organisation plus efficiente.

3. Mais le Directeur général a aussi souligné que l'Organisation ne pouvait pas continuer à se réformer éternellement. Le processus de renouvellement doit être mené à bonne fin aussi rapidement que possible et la majeure partie des actions convenues doivent être achevées avant fin 2012.

4. Pour mener à bien le processus de renouveau, les rapports relatifs au PAI devront désormais rendre compte de la concrétisation des avantages au lieu de s'intéresser à l'exécution des actions du PAI. C'est ce que les États Membres attendent de la FAO et ce que le Directeur général a l'intention de

<sup>1</sup> Voir le document CL143/10 (annexe web), paragraphes 10-11.

<sup>2</sup> Allocation prononcée par le Directeur général devant le Conseil, le 1<sup>er</sup> décembre 2011, à la séance du matin.

<sup>3</sup> Allocation prononcée par le Directeur général devant le personnel de la FAO le 10 janvier 2012.

mettre en œuvre pour que l'Organisation n'en reste pas au renouveau mais se transforme en une organisation perpétuellement soucieuse de trouver et d'appliquer les meilleures méthodes de travail et une organisation mieux armée pour résoudre les problèmes réels auxquels se heurtent un milliard de personnes confrontées à la faim.

5. Outre qu'il convient de s'intéresser aux avantages tangibles, les activités du programme de renouveau doivent être intégrées dans le fonctionnement de la FAO au quotidien, notamment dans les activités et les plans de travail ordinaires de la FAO, de manière qu'elles contribuent à axer nos travaux sur l'obtention de résultats et soient utiles aux principaux domaines d'activité de la FAO.

6. Initialement, le calendrier relatif à la réforme de la FAO s'étendait sur trois ans, de 2009 à 2011. À l'issue des débats qui ont eu lieu en 2009<sup>4</sup> sur les incidences qu'un calendrier de trois ans aurait pour le budget 2010-2011, les Membres sont convenus de faire passer la période d'exécution à cinq ans, ce qui a repoussé la date finale de 2011 à 2013. Avec plus de 80 pour cent des actions du programme de renouveau achevées, la Direction entend accélérer l'exécution des actions restantes et en terminer le plus grand nombre possible avant fin 2012.

7. Mais, compte tenu de la nature complexe de certaines des actions du PAI qui restent en suspens, il est admis qu'un petit nombre d'actions du programme de renouveau ne seront pas encore achevées fin 2012. Ces actions sont fondamentales si l'on veut donner une impulsion aux principaux domaines d'activité de l'Organisation, notamment ceux qui contribuent à renforcer encore la FAO en tant qu'organisation dont la gestion est axée sur les résultats, et œuvrer avec une énergie renouvelée à la réussite de la décentralisation.

### **Actions de la Direction**

8. Les actions proposées par la Direction sont résumées dans le Bulletin du Directeur général 2012/08, du 19 janvier 2012 (joint au présent rapport). En 2012, la Direction prendra des mesures dans trois domaines:

- i) Une initiative relative à la concrétisation des avantages sera lancée en 2012 pour recenser les avantages qui ont découlé et qui découlent de l'exécution du programme du PAI et pour en rendre compte. Les principaux avantages du programme ont déjà été définis et reliés aux actions du PAI dans un rapport dont les Membres ont été saisis en 2010<sup>5</sup>. Ce rapport sera vérifié, mis à jour et complété en tant que de besoin, afin que chaque avantage découlant du programme de renouveau soit clairement associé à un responsable et à une série d'indicateurs convenus qui démontrent son obtention. Pour les avantages encore attendus, on élaborera un plan de réalisation assorti d'un calendrier qui fixe les échéances d'obtention des avantages tangibles.
- ii) Les actions du PAI seront intégrées dans les activités des divisions et des départements de la FAO, en étant articulées sur les principaux futurs domaines prioritaires de l'Organisation et insérées dans les plans de travail des départements.
- iii) L'exécution des actions du PAI qui sont encore en suspens sera accélérée en 2012 afin que le plus grand nombre possible d'actions soient achevées avant fin 2012.

9. L'exécution du PAI doit aussi devenir plus efficace, c'est pourquoi l'Unité de gestion du programme s'est vu déléguer le pouvoir d'accélérer l'exécution du PAI en 2012 et de contrôler la concrétisation des avantages.

---

<sup>4</sup> CL 137/9.

<sup>5</sup> CL 140/14.

### **Concours demandé aux Conférences régionales**

10. Les Conférences régionales sont invitées à examiner cette approche plus dynamique du renouveau de la FAO et à adresser leurs observations sur les questions propres à chaque région au Directeur de l'Unité de gestion du programme, David Benfield ([David.Benfield@fao.org](mailto:David.Benfield@fao.org)). Ces observations et suggestions sont essentielles si l'on veut boucler le processus de renouveau avec succès et elles seront utilisées par la Direction pour asseoir ses décisions concernant la voie à suivre.



# **Bulletin du directeur général**

DATE: 19 janvier 2012

n° 2012/08

## **ORIENTATIONS RELATIVES AU PAI ET DISPOSITIF INTERNE DE GOUVERNANCE**

J'ai indiqué dans mon discours aux Membres et au personnel que je tiens particulièrement à accélérer le processus de renouveau de la FAO et à le mener rapidement à bien. À cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer la nomination de M. Mohammad Saeid Noori-Naeini en tant que mon représentant en ce qui concerne le renouveau de la FAO. Grâce à son expérience de Président indépendant du Conseil de la FAO au moment de l'Évaluation externe indépendante (EEI) et de Président du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI (CoC-EEI), M. Noori conduit le renouveau depuis le début du processus et se trouve dans une position privilégiée pour aider à le mener à bien rapidement.

Dans la mise en œuvre du PAI, il s'agit non plus de privilégier la mise en œuvre d'actions du PAI, mais de se concentrer sur la concrétisation des avantages qui en découlent. C'est en effet ce que les États Membres attendent de l'Organisation et c'est ce que j'ai l'intention de faire afin que la FAO, affranchie du processus de renouveau, devienne une instance qui identifie et met en œuvre en permanence des méthodes de travail améliorées pour mieux se consacrer aux vrais problèmes: ceux auxquels se heurte un milliard de personnes qui souffrent de la faim.

Je lance donc une initiative de concrétisation des avantages qui permettra à l'Organisation de dégager les avantages découlant du PAI. Cette initiative définira les avantages à obtenir, fixera le calendrier de leur mise en œuvre et identifiera les gestionnaires responsables en la matière. J'ai décidé de charger l'Unité de gestion du programme du PAI, de coordonner la mise en œuvre de cette initiative, de la superviser et d'en suivre la bonne exécution.

La mise en œuvre du PAI était initialement prévue pour durer trois ans mais elle a été étendue en 2009 à cinq ans. J'indiquais dans mon discours au personnel et aux Membres que la FAO ne pouvait pas continuer à réformer éternellement et j'entends mettre en place des mesures de nature à accélérer le rythme de la mise en œuvre du PAI en 2012. En vertu des pouvoirs que je lui confère, l'Unité de gestion du programme du PAI est chargée de veiller à une accélération de la mise en œuvre du PAI en 2012.

Il est nécessaire que la mise en œuvre du PAI devienne également plus efficace et soit dégagée des lourdeurs administratives, et j'ai décidé de rationaliser le dispositif de gouvernance interne et de gestion. J'ai le plaisir d'annoncer que M. Noori présidera un Conseil du programme du PAI réaménagé, qui sera composé du Directeur de cabinet en exercice, du Directeur général adjoint (opérations), du Directeur général adjoint (connaissances) et du Directeur de l'Unité de gestion du programme du PAI. Le rôle des directeurs généraux adjoints consistera à superviser et coordonner les activités du PAI et ils devront rendre compte de l'obtention de résultats dans leurs domaines de responsabilité respectifs. Le Conseil du programme du PAI se réunira régulièrement pour donner des indications et des orientations d'ordre général et stratégique, en ce qui concerne

l'accélération de la mise en œuvre du PAI, son aboutissement et l'exécution de l'initiative de concrétisation des avantages.

Le présent Bulletin du Directeur général remplace le bulletin DGB 2010/42, mis en circulation le 8 novembre 2010.

**José Graziano da Silva**

Directeur général

DISTRIBUTION: Bureaux du Siège, bureaux régionaux, sous-régionaux et de liaison  
Représentants de la FAO et responsables de projets  
Tous les représentants permanents auprès de la FAO